



Lycée Français Henri-Matisse

Quartier Kamramba



MODALITES DE PAIEMENT DES ECOLAGES

Vous trouverez ci-dessous quelques informations indispensables concernant le paiement des écolages de votre (vos) enfant (s).

Les écolages sont exigibles d'avance et doivent être payés en début de trimestre :
cf l'article V du règlement intérieur

A la rentrée de septembre 2023, vous devrez vous être acquitté **d'au-moins un dixième** des frais de scolarité, conformément au règlement intérieur.

Tous les frais annexes aux écolages (frais de dossier annuels, location des manuels scolaires, ...) seront comptabilisés sur la facture du premier trimestre, éditée dans le courant du mois de septembre. Le service de comptabilité est à votre disposition pour établir un échéancier ou vous donner toute précision qui vous paraîtrait utile.

L'Assemblée Générale, composée de tous les parents du lycée Henri-Matisse, a voté le 19 janvier 2023 les tarifs applicables pour l'année scolaire 2023-2024 et a décidé :

- un abattement de 20% appliqué pour le 3^e enfant et de 40% à partir du 4^e enfant,
- aucune augmentation pour les frais annexes (frais de première inscription, frais de dossier, caution, location, droits d'inscription aux examens, demi-pension),
- une augmentation de 2% seulement des frais de scolarité dont vous trouverez le détail ci-après.

Elève français ou comorien

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Mensuel (10 mois)	100 000	112 000	142 000	193 000
Annuel	1 000 000	1 120 000	1 420 000	1 930 000

Elève étranger

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Mensuel (10 mois)	112 000	128 000	158 000	209 000
Annuel	1 120 000	1 280 000	1 580 000	2 090 000

PERMANENCES ADMINISTRATIVES POUR LES INSCRIPTIONS ET LES REGLEMENTS

L'établissement sera ouvert

- du 6 au 13 juillet 2023 de 8h à 15h du lundi au jeudi et de 8h à 11h le vendredi 7 juillet.
- Du 24 août au 1^{er} septembre 2023 de 8h00 à 15h du lundi au jeudi et de 8h00 à 11h00 les vendredis.

Durant ces périodes, les services administratifs (secrétariat, intendance et comptabilité) ainsi que le service de la vie scolaire seront à votre disposition pour tout renseignement ou règlement.